

Les initiatives locales innovantes

Une émission à l'affût des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire

INTERVIEW DE PHILIPPE BERTRAND PAR MARTHE DE LA TAILLE-RIVERO ¹

Depuis huit ans, Philippe Bertrand présente Carnets de campagne, un programme radiodiffusé par France Inter, consacré aux initiatives sociales, économiques ou culturelles qui fleurissent un peu partout dans les régions françaises et ouvrent des pistes d'avenir hors des réponses institutionnelles et des sentiers battus. Au terme de 1 500 émissions, quel bilan tire-t-il de cette immersion dans des territoires en mouvement ? Ces projets conçus par des « artisans du futur » capables de fédérer les énergies et les moyens sont-ils précurseurs de nouvelles formes de vie sociale ? Constituent-ils les indices d'une mutation en marche de la société française — voire européenne ? Ces nouveaux entrepreneurs concilient-ils l'agir local et le penser planétaire ?

Nous avons interviewé Philippe Bertrand et vous livrons ici quelques éléments de réponse, qui constituent autant d'encouragements pour celles et ceux tentés par le lancement de projets alternatifs ou atypiques dans le paysage socio-économique français. M.L.T.-R. ■

► Comment est née l'émission *Carnets de campagne* ?

P.B. : L'émission *Carnets de campagne* est née en 2006 lors d'un changement de la grille des programmes de France Inter. On m'a proposé ce créneau horaire pour parler des innovations culturelles, sociales ou économiques qui se multipliaient dans les régions françaises, et pour permettre un passage

1. Philippe Bertrand est journaliste, auteur et animateur de radio et de télévision, et producteur et animateur de l'émission *Carnets de campagne* diffusée sur France Inter du lundi au vendredi de 12h30 à 12h45. Marthe de La Taille-Rivero est spécialiste du mécénat d'entreprise et collabore à la revue *Mécènes* éditée par l'Admical (Association pour le développement du mécénat industriel et commercial).

en douceur vers l'émission suivante, *Le Jeu des mille euros*. Je me suis posé beaucoup de questions sur l'orientation et le contenu de ces *Carnets* et j'ai proposé aux auditeurs de nous écrire pour nous faire part des initiatives intéressantes dont ils étaient témoins ou dont ils avaient entendu parler dans leur entourage. C'était l'époque où Ségolène Royal parlait de la démocratie participative, moi j'ai proposé la dénonciation positive !



Philippe Bertrand (photo Radio France, Christophe Abramowitz)

Notre appel à projets se fait à l'échelle d'un département trois semaines ou un mois avant l'émission. La remontée est immédiate à travers le site de *Carnets de campagne* ou les réseaux sociaux, au rythme de 50 à 100 réponses par département. Nous les trions sur trois critères : l'impact, le caractère innovant et l'exemplarité. Mon équipe et moi-même prenons contact ensuite directement avec ceux que j'envisage de présenter à l'antenne. *Carnets de campagne*, cette fenêtre ouverte sur la vitalité de l'économie sociale et solidaire, a déjà à son actif 1 500 émissions et reçoit chaque année environ 8 000 courriers. Ce qui me saute aux yeux depuis le début de l'émission, c'est la qualité de ces initiatives. En huit ans, j'ai traité tous les départements et il nous est arrivé de revenir quatre fois dans le même, grâce à quoi nous pouvons suivre l'évolution de projets que j'avais présentés quelques années auparavant.

► D'où émanent les initiatives que vous présentez à l'antenne ?

La plupart des projets sont l'expression de la volonté d'acteurs locaux. Ils émanent de la société civile, échappent au champ de la décision politique et à la dictature du court terme. Ils ont souvent pour origine le besoin de lien social entre des populations éloignées des centres de décision. Je m'y suis beaucoup intéressé parce que je suis moi-même « né rural » et que ma région d'origine fait partie de la diagonale du vide, celle qui prend la France en écharpe du nord-est de la France à la Creuse.

La majorité des projets que nous recevons sont donc surtout d'origine rurale — des villages, des bourgs, des communautés de communes — ou proviennent de la population croissante des néoruraux. La solidarité dans un milieu rural confronté à la fermeture des services publics et des commerces de proximité, relève plus, au départ, de la nécessité de survie que d'une stratégie de développement. Le mouvement s'est accéléré avec la vague de transfert de populations citadines qui, depuis quelques années, s'est propagée soit en périphérie des villes, soit au cœur de la ruralité. La campagne possède un réservoir de réponses aux maux dont souffre notre société et de solutions alternatives dont nous ne mesurons pas assez l'importance. C'est une formidable machine à solutions où l'économie sociale et solidaire, qui a maintenant 30 ans d'âge, trouve son terrain d'expression privilégié.

La grande variété française des paysages, des cultures et des histoires régionales entraîne aussi des surprises. Pourquoi le Gers accueille-t-il volontiers les néoruraux et les télétravailleurs pour lesquels des villages sont équipés en haut débit ? Pourquoi la Basse-Normandie suscite-t-elle un engouement pour les pratiques agricoles biologiques alors que celles-ci demeurent plus marginales en Bourgogne ?

Les initiatives urbaines sont moins fréquentes, mais elles sont surtout moins visibles et repérables qu'à la campagne. Elles s'inspirent, pour certaines, d'un mouvement né en Europe du Nord, « les quartiers en transition » : des collectifs d'habitants qui s'unissent pour participer aux décisions d'aménagement de leur quartier et pour développer des services communs comme le recyclage des déchets ménagers ou la création de jardins partagés. Dans la même veine, la culture de minipotagers sur des bouts de terrain publics ou privés, pour nourrir des habitants en difficulté, est un exemple venu de Grande-Bretagne. Ces « incroyables comestibles » ont fait école sur le thème « rendons l'espace public utile ». La crise a mis en valeur des solutions auxquelles on prêtait peu d'attention avant. C'est un véritable révélateur. Quelques initiatives émergent des quartiers dits sensibles, mais elles sont plus rares.

► Y a-t-il un profil type des porteurs de projet ?

Oui et non ! Ce sont des personnes ou de petits groupes d'individus, sensibilisés aux failles et aux faiblesses de leur environnement local, qui mettent leur énergie et leur talent au service d'un projet souvent novateur, hors normes, tourné vers le futur. On trouve aussi beaucoup de jeunes qui reviennent au pays, nantis d'un bac + trois ou quatre et d'une expérience professionnelle vécue ailleurs. Ils travaillent en réseau, sont parfois bénévoles et ont peu tendance à communiquer. Ce sont souvent des témoins ou des bénéficiaires de leurs initiatives qui nous préviennent car ils font rarement leur propre promotion. Ils sont généreux, dynamiques, avec une sensibilité politique de gauche. Combien sont-ils ? Je l'ignore car rien n'est vraiment chiffré dans ce secteur mouvant.

► Dans ce foisonnement, quels sont les thèmes dominants ?

L'insertion des personnes en difficulté par l'activité économique est un thème majeur. Ces entreprises d'insertion aux formes et aux activités très diverses reçoivent un public de plus en plus jeune de « décrocheurs » et emploient environ 300 000 personnes.

Les nouveaux modes de production agricole suscitent beaucoup de vocations, comme l'agriculture bio à laquelle la France ne consacre que 3 % à 4 % de ses terres agricoles, ce qui la place en queue du peloton européen. L'économie verte est d'ailleurs primordiale, avec les circuits courts de distribution et les groupements mettant en relation directe producteurs et

consommateurs d'une même région, qui se constituent un peu partout. La Drôme, par exemple, a lancé une plate-forme départementale des producteurs, suivie par l'Allier et la Corrèze. Dans les Hautes-Alpes, un collectif s'est constitué pour l'importation directe d'oranges siciliennes issues d'une coopérative biologique, démultipliant sur le sol national une initiative italienne. Ils reçoivent et distribuent dans leur voisinage 20 tonnes d'oranges à chaque livraison, sans compter une partie de productions diverses plus locales.

Les coopératives accueillant de nouveaux entrepreneurs auxquels on offre des locaux, des services administratifs, de la formation et de l'accompagnement sont un autre créneau dominant. Ces incubateurs hébergent beaucoup d'artisans. Les entreprises restent en moyenne trois ans au sein de la coopérative avant de voler de leurs propres ailes.

Parmi les autres tendances, on relève l'éco-construction, surtout pour l'habitat, la construction de maisons dans des hameaux, parfois sur un même terrain à partager. On voit se développer aussi les maisons de pays qui conseillent les intéressés sur l'éco-construction. Beaucoup de choses touchent ainsi à l'habitat au sens large.

De nombreux projets sont également liés à l'économie circulaire, avec le recyclage des déchets et les ateliers de réhabilitation. C'est de plus en plus fréquent et cela prend des formes très diverses. Un nouvel intérêt s'amorce pour la relance de la production *made in France* (voire *made in Creuse* !) par de jeunes entrepreneurs.

Les festivals, les loisirs culturels, souvent liés à l'éducation populaire et l'éco-tourisme, suscitent aussi de nombreuses initiatives. À l'heure actuelle, on assiste également à une floraison d'universités populaires où l'on pratique l'échange de savoirs et de bonnes pratiques.

Autre illustration du lien social régénéré : les « bistrots de pays », qui offrent des services de proximité et une convivialité. Certains sont labellisés et concernent des localités de moins de 2 000 habitants dépourvues d'espace commun, mais il en existe beaucoup qui s'installent et se développent sans aucun label.

À l'inverse, certains secteurs suscitent moins de vocations : nous recevons par exemple peu de projets concernant le milieu scolaire et la formation.

Si je cherchais à synthétiser tous ces projets, je dirais qu'ils sont pédagogiques, économiques, populaires, écologiques et reposent sur des circuits courts. En fait, dans ce foisonnement, on ne peut pas parler de phénomènes de mode, par nature éphémères, mais de tendances, beaucoup plus durables parce que liées à des carences et à des dysfonctionnements dans la société française.

Même si le milieu rural n'est pas le seul terrain d'expansion des initiatives, il n'en demeure pas moins qu'il est souvent synonyme d'expérience

AU FIL DES ÉMISSIONS : TROIS ILLUSTRATIONS ISSUES DE CARNETS DE CAMPAGNE

Juratri

L'histoire est celle d'une association de réinsertion sociale, proche des chiffonniers d'Emmaüs, créée en 1978 sur une friche industrielle à Lons-le-Saunier (Jura), qui donne naissance à une entreprise industrielle experte dans la collecte et le traitement des ordures ménagères, sans perdre sa vocation initiale... En 1990, pour répondre à un appel d'offres départemental concernant le recyclage des papiers et cartons, l'association crée Juratri, une SARL (société à responsabilité limitée) dans laquelle entrent à ses côtés les branches régionales de trois *majors* de la gestion des déchets, Veolia, Derichebourg et Sita. Une première en France ! Aujourd'hui, Juratri, partenaire pour le recyclage de grands groupes de la distribution, emploie 135 salariés dont 70 en réinsertion, sur trois sites de production à Lons-le-Saunier. L'un d'entre eux est spécialisé dans la dépollution et la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques, au rythme de 5 000 tonnes par an.

Bâti-insert

Lorsqu'il crée son entreprise de bâtiment, il y a 25 ans à Treize-Septiers, un bourg de Vendée, Patrick Padiou est confronté au problème des jeunes adultes exclus de l'emploi et sans formation. En 2006, avec le centre d'action sociale de sa commune, il crée dans les locaux de son entreprise Bâti-insert, un dispositif original pour les aider à intégrer progressivement le circuit professionnel. Aujourd'hui, 60 entreprises de la région jouent le jeu avec lui et accueillent, en stage ou en immersion progressive, les jeunes que Bâti-insert met sur le chemin de l'emploi. Outre l'appui des tuteurs chargés de les épauler en entreprise, Bâti-insert reçoit l'aide de bénévoles pour les cours de rattrapage des matières de base, la préparation au permis de conduire ou

la recherche de logement. « Nous faisons du cousu main », dit Patrick Padiou. Son entreprise, qui a démarré avec deux artisans, emploie 50 salariés et depuis sa création, 70 jeunes en insertion l'ont quittée pour intégrer durablement le monde du travail. Patrick Padiou vient de créer, sur un terrain qui lui appartient, une zone de maraîchage pour « passer à la vitesse supérieure » et ouvrir aux jeunes de sa région d'autres pistes d'orientation et d'activités.

Pôle Sud Archer

Ce pôle de coopération économique territoriale installé depuis 2007 à Romans-sur-Isère, une ex-capitale sinistrée de l'industrie de la chaussure, est un fleuron de l'économie sociale et solidaire. Né de l'initiative d'une grosse association de réinsertion sociale, Archer, il regroupe aujourd'hui, au sein d'une SAS (société par actions simplifiée), une centaine d'actionnaires, dont plusieurs entreprises, fonctionnant tous selon le principe « un actionnaire, une voix ». Pôle Sud Archer, outre les organismes présents sur le site, mobilise les acteurs socio-économiques de la dynamique régionale — artisans, petites et moyennes entreprises, services, centres de formation, collectivités — autour de projets de développement durable communs, et cela fonctionne. Une quinzaine d'entreprises industrielles ou artisanales se sont déjà créées. Une entreprise de sous-traitance automobile s'y est installée. La chaussure *made in Romans* prend un nouveau départ à partir du sauvetage de l'actif que constituait le savoir-faire des anciens salariés. En 2011, l'association « Romans-Bourg de péage » est créée sous l'impulsion de Pôle Sud Archer. Elle regroupe des responsables d'entreprises locales désireux de mutualiser des moyens et des services. Elles sont aujourd'hui 70 et emploient 4 000 salariés.

M.L.T.-R.

pilote. La dernière en date relève de l'engagement de quatre départements à prédominance rurale, le Cher, la Nièvre, l'Allier et la Creuse, qui viennent d'inaugurer le programme commun des « nouvelles ruralités ». Ce programme, présenté à l'ensemble des collectivités territoriales, consiste à garantir le tout-numérique et l'accès inconditionnel des habitants à celui-ci, à valoriser les capacités d'accueil et d'accompagnement de nouveaux entrepreneurs, et à maintenir les populations locales sur place par le soutien aux initiatives économiques, culturelles et sociales.

► Quelle forme juridique prennent ces initiatives ?

Il y a des initiatives innombrables mais sans fondement juridique bien défini ou définitif. Associations, sociétés coopératives et participatives (SCOP), coopératives, artisans, fondations, très petites entreprises ou industries (TPE, TPI), etc. : la majorité de ces projets relèvent de l'économie sociale et solidaire, et fédèrent des partenaires relevant de divers statuts. La loi en préparation présentée par Benoît Hamon, le ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire, devrait clarifier la situation. Son risque est de trancher dans une matière protéiforme et de formater les structures intégrées à ce cadre juridique enfin défini par la loi, mais Benoît Hamon semble avoir bien compris le problème. Le plus important pour lui est le modèle coopératif. La loi va par exemple proposer un soutien financier aux salariés qui reprennent leur entreprise afin d'éviter qu'une charge financière trop lourde n'obère les chances du redémarrage de l'activité.

► Ces projets sont-ils pérennes ?

Les initiatives que je présente à l'antenne vont à l'encontre de la pression de l'urgence et s'inscrivent dans le temps. Il y a très peu d'échecs car nos entrepreneurs sont conscients des limites à ne pas franchir et la prise de risque est très calculée. Lorsque nous revenons dans la même région et que nous faisons le tour des projets que nous connaissons, ils sont presque tous vivants et en développement.

► Rayonnent-ils au-delà de leur enracinement local ?

Ils concernent en général la microsphère. Bien sûr, il y a quelques entreprises importantes et à croissance rapide. C'est le cas du groupe SOS ou du Relais, l'entreprise de récupération de vêtements qui emploie 2 200 salariés dans 28 relais régionaux et gère 18 000 *containers*, mais l'erreur serait de considérer que l'avenir de cette économie est lié à la taille des initiatives. La plupart de nos interlocuteurs gèrent des projets à taille humaine, concernant un bourg, une communauté de communes ou un quartier, bref un territoire bien délimité. Cette situation va évoluer, les cantons vont s'agrandir et selon un sondage récent, 62 % des personnes interrogées ont comme référence leur région d'appartenance, plutôt que leur département.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN VOIE D'INSTITUTIONNALISATION

Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS), tel que défini par le gouvernement français, désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont basés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéficiaires qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

Depuis 2012, ce pan longtemps mésestimé de l'économie française a son ministère dédié, et un projet de loi visant à préciser et encadrer ce secteur est en préparation. Présenté en Conseil des ministres le 24 juillet 2013, ce projet a été adopté par le Sénat en novembre 2013 et devrait être présenté à l'Assemblée nationale ce printemps. Il a fait l'objet d'une large consultation et concertation avec l'ensemble des acteurs. L'ambition affichée par le gouvernement est d'« encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire dans tous ses aspects, afin de construire avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire une stratégie de croissance plus robuste, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement. »

En plus de cette loi, de nouveaux outils de financement doivent être mis en place via le programme Investissements d'avenir et la Banque publique d'investissement : fonds de financement, fonds d'innovation sociale, prêts participatifs sociaux et solidaires, financement participatif (*crowdfunding*), avances remboursables.

Parmi les effets attendus de la loi, soulignons, entre autres :

- une meilleure identification des acteurs par les financeurs, avec une dé-

- finition du périmètre du secteur (statutaire, avec une ouverture aux sociétés commerciales respectant certaines exigences en termes notamment de partage des bénéfices et de rémunération des salariés) ;

- un renforcement du pouvoir d'action des salariés (instauration d'un droit d'information préalable des salariés pour favoriser les reprises d'entreprises par les salariés, remise des principes coopératifs au cœur de la gouvernance des coopératives...) ;

- une sécurisation de l'environnement juridique ;

- la création d'emplois dans les territoires, notamment via le développement du modèle coopératif, la création d'un statut de SCOP (société coopérative et participative) d'amorçage, le développement des coopératives d'activités et d'emplois, et des SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif), la reconnaissance des pôles territoriaux de coopération économique (structures rassemblant *a minima* des entreprises de l'ESS et des entreprises commerciales, auxquelles peuvent se joindre des collectivités territoriales, des centres de recherche ou des organismes de formation, pour développer une stratégie de mutualisation de locaux, services, compétences...).

Quelques points continuent à faire polémique, en particulier parce qu'il peut paraître compliqué de traiter de la même façon l'économie dite sociale et celle dite solidaire. Ainsi en est-il de l'ouverture aux sociétés commerciales, dont certains craignent que, même avec les limitations prévues par le projet de loi, elles soient davantage en capacité d'attirer les financeurs, au détriment des entreprises « statutaires », notamment associatives. De même, l'étendue des droits d'information aux salariés est-elle parfois jugée insuffisante, tout comme la prise en compte des collectivités territo-

riales ou encore le schéma de promotion des achats publics socialement responsables que les collectivités devraient adopter.

Notons enfin qu'un rapport commandé par le ministre de l'Économie sociale et solidaire à l'économiste Philippe Fré-

meaux a été rendu public en novembre 2013¹. Il évalue l'apport de ce secteur de manière globale, en prenant en compte non seulement son impact sur le produit intérieur brut, mais aussi sa contribution au bien-être individuel et collectif.

Futuribles

Sources : « Les mesures clés du projet de loi Économie sociale et solidaire ». URL : <http://www.economie.gouv.fr/files/projet-loi-ess-mesures-cles.pdf>. Consulté le 7 janvier 2014 ; « Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ? ». URL : <http://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-sociale-et-solidaire>. Consulté le 7 janvier 2014 ; « Le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire », synthèse présentée aux deuxièmes rencontres interterritoriales des collectivités locales autour de l'économie sociale et solidaire (ESS), « Territoires & ESS, « Territoires & ESS. Coopérer pour changer d'échelle ! », 12 septembre 2013.

1. FRÉMEAUX Philippe, *L'Évaluation de l'apport de l'économie sociale et solidaire*, Paris : ministère de l'Économie et des Finances, ministère délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation, 2013, 44 p.

Surtout, nous recevons un nombre croissant de projets en réseau plus indépendants de leur territoire d'origine, même si la dominante est encore l'exemple particulier qui ne cherche pas à être reproductible où à s'étendre.

► Peut-on y voir des signes avant-coureurs d'une révolution sociétale ?

La loi qui doit passer à l'Assemblée va participer à l'avenir de cette économie née des besoins et des enjeux locaux, même si ces enjeux ne concernent pas seulement la sphère économique. Une projection des intentions des Français habitant les grandes agglomérations, concernant la campagne, avance que près de 10 millions de citoyens envisagent de transformer leur vie, de se « mettre au vert » et seraient même prêts à changer d'orientation professionnelle. C'est un basculement des valeurs, un signe des temps. L'exigence de consommer différemment, et surtout moins et mieux, de travailler davantage au service d'autrui et moins à son enrichissement personnel exclusif, de favoriser l'épanouissement des générations futures au contact d'un environnement naturel respecté, est de plus en plus partagée par nos contemporains. Le réchauffement climatique, l'incohérence des marchés, la surproduction agricole aux dépens de la régénération des terres et de la santé des consommateurs, la spéculation outrancière qui a affolé les places boursières avant de créer un *tsunami* financier mondial, sont autant d'arguments qui activent des choix de vie nouveaux.

Pour en revenir à l'économie, l'actuelle filière sociale et solidaire qui emploie pas moins de 2 400 000 personnes en France est moins marginalisée qu'elle ne le fut et commence particulièrement à intéresser une économie

dite classique, elle-même acculée à rectifier ses erreurs. Pas un jour ne se passe sans qu'une grande entreprise n'agisse en faveur d'une meilleure gouvernance, d'une plus grande transparence dans la gestion de ses effectifs et d'une nouvelle participation au respect de l'environnement. Ces orientations modernes s'expriment en termes de développement durable. Peut-être galvaudée par un usage trop intensif, l'expression porte depuis plus de 20 ans, c'est-à-dire depuis le sommet de Rio de 1992, trois consignes fondamentales : 1) les nouvelles économies ne peuvent pas se concevoir contre les hommes, mais avec eux et pour eux ; c'est sa vertu sociale ; 2) aucune activité ne peut être acceptée dès lors qu'elle porte atteinte à l'environnement et à la biodiversité ; vertu écologique ; 3) les projets à venir ne peuvent plus être avancés sans tenir compte des besoins des pays en voie de développement ; c'est l'engagement solidaire lui aussi inhérent au principe de « développement durable ». ■

FUTURIBLES INTERNATIONAL

Tables rondes

► **La croissance verte** • Mercredi 5 mars 2014, de 17h30 à 19h30. Avec **Christian de Perthuis**, président du conseil scientifique de la chaire Économie du climat de CDC Climat et de l'université Paris-Dauphine, et **Pierre-André Jovet**, directeur scientifique de la chaire Économie du climat, coauteurs de l'ouvrage *Le Capital vert. Une nouvelle perspective de croissance* (Paris : Odile Jacob, septembre 2013).

► **La transition socio-écologique** • Lundi 24 mars 2014, de 17h30 à 19h30. Avec **Domenico Rossetti di Valdalbero**, administrateur principal de la Direction générale de la recherche et de l'innovation de la Commission européenne.

► **Entre chaos planétaire et nouvel ordre mondial** • Mardi 15 avril 2014, de 17h30 à 19h30. Avec **Kimón Valaskakis**, ancien ambassadeur du Canada auprès de l'OCDE, fondateur et président de la Nouvelle École d'Athènes, auteur de l'ouvrage *Buffets and Breadlines: Is the World Really Broke or Just Grossly Mismanaged?* (Bloomington : AuthorHouse LLC, 2013).

Les membres de Futuribles International ayant acquitté leur cotisation sont invités aux tables rondes. Une participation de 20 euros est demandée aux personnes non membres.

Contact : Aude Houguenague • Futuribles International
47, rue de Babylone • F-75007 Paris • Tél. + 33 (0)1 53 63 37 70 • Fax + 33 (0)1 42 22 65 54
E-mail ahouguenague@futuribles.com • Site Internet www.futuribles.com

FUTURS DE VILLES

VERS QUELS MODÈLES URBAINS ALLONS-NOUS ?

Session de formation • 31 mars et 1^{er} avril 2014
Futuribles International • Paris

Intervenants

Georges Amar, prospectiviste des transports.

Valérie David, directrice du laboratoire Phosphore (ville de demain) au sein du groupe Eiffage.

Jean Haëntjens, économiste et urbaniste.

Hugues de Jouvenel, président de Futuribles International.

Maud Le Floc'h, fondatrice et directrice du Pôle des arts urbains de Tours, prix des jeunes urbanistes.

Paul Lecroart, chargé de mission Stratégies urbaines à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) de la région Île-de-France.

Gérard Magnin, fondateur de l'association internationale Energy Cities, consultant auprès de nombreuses villes européennes.

Bruno Marzloff, sociologue et prospectiviste, directeur du groupe Chronos.

Objectifs

Fournir aux acteurs impliqués dans la production du cadre urbain (collectivités, entreprises, professionnels de l'urbanisme) des clefs de lecture pour comprendre les principales lignes de force de la mutation en cours. C'est à la demande de ces acteurs que Futuribles International a conçu cette formation, en valorisant sa propre expérience dans la compréhension et la mise en relation des phénomènes de « longue portée » ; l'apport d'intervenants à la pointe des principales thématiques concernées ; l'apport de participants appartenant à différents milieux professionnels ; et la confrontation permanente entre les « clefs de lecture » et les exemples concrets.

Programme

- ▶ Les villes en compétition et les stratégies de résilience
- ▶ Les changements de paradigme : les villes, pour quoi faire ? Pour quoi vivre ?
- ▶ Transition énergétique, transition urbaine
- ▶ Une approche transversale de la ville de demain : le projet Phosphore du groupe Eiffage
- ▶ De la société (auto)mobile aux « cultures de la mobilité »
- ▶ La culture, levier des stratégies urbaines
- ▶ La transition urbaine en marche
- ▶ Quelques visions partagées à l'horizon 2030

Prix

Les frais de participation sont de 1260 euros HT (1512 euros TTC, TVA à 20 % incluse)*, payables lors de l'inscription à Futuribles International (déclaré organisme de formation). Ils comprennent la participation à l'ensemble de la formation, les déjeuners et le dossier remis aux participants.

Renseignements complémentaires

Programme détaillé consultable sur le site Internet <http://www.futuribles.com/fr/base/formation/> ou envoyé sur demande auprès de Corinne Roëls, Futuribles International - 47, rue de Babylone - F-75007 Paris • Tél. + 33 (0)1 53 63 37 71 • Fax + 33 (0)1 42 22 65 54 • E-mail : croels@futuribles.com

*Remise de 10 % en cas d'inscription multiple dès la deuxième participation, dispense de frais pour les membres partenaires de Futuribles International et remise de 50 % pour les membres associés (valable pour une personne par formation).